

AVIS D'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC Plan Climat Air Energie Territorial de la CIREST

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la CIREST (Communauté Intercommunale Réunion Est) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, par la délibération n° 2018-C084 du 27 juin 2018.

Un Plan Climat-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui vise principalement à :

- lutter contre le changement climatique et s'adapter aux modifications climatiques,
- baisser les consommations énergétiques, en priorité celles des énergies fossiles,
- développer les énergies renouvelables,
- et à améliorer la qualité de l'air

Deux phases de concertation avec les acteurs du territoire ont été organisées de novembre 2019 à novembre 2020 de manière à travailler ensemble les actions du PCAET. Le projet de PCAET de la CIREST a été arrêté par le Conseil Communautaire le 03 avril 2021. Ce projet est soumis à évaluation environnementale, le cas échéant, il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et a fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale pour avis. Cet avis est consultable dans le cadre de la présente procédure sur le site de la CIREST.

En application de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET de la CIREST, avant son approbation en conseil communautaire.

**La procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pendant 30 jours consécutifs :
du mercredi 27 avril 2022 au jeudi 26 mai 2022 inclus.**

Le dossier de consultation comprend :

- La délibération n° 2018-C084 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 pour le lancement de l'élaboration du PCAET
- La délibération n° 2021-C036 du Conseil Communautaire du 03 avril 2021 pour l'arrêt du projet de PCAET
- Le projet de PCAET comprenant :
 - o La synthèse du diagnostic territorial lié au PCAET
 - o La stratégie territoriale et le programme d'actions du PCAET
 - o L'évaluation environnementale et son résumé non technique
- L'avis du Préfet
- Le mémoire en réponse à l'avis du Préfet
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

L'ensemble des pièces du dossier est consultable, pendant la durée de la consultation sur le site dédié à l'adresse suivante :
<http://www.cirest.fr/plan-climat-air-energie-territorial>

Les intéressés pourront faire part de leurs observations et propositions sous forme électronique :

- en écrivant à l'adresse mail suivante : plan-climat@cirest.fr
- en complétant le formulaire au lien suivant : <http://www.cirest.fr/plan-climat-air-energie-territorial/consultation-publique>

Les observations transmises après clôture de la participation, le 26 mai 2022, ne pourront être prises en compte.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de la CIREST :

- Par téléphone : 0262 94 70 00
- Par mail : plan-climat@cirest.fr

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera ensuite soumis à approbation du Conseil Communautaire de la CIREST.

La synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que des motifs de la décision, sera consultable sur le site internet de la CIREST (<http://www.cirest.fr/plan-climat-air-energie-territorial>) pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Coordonnées de l'autorité compétente :

Communauté d'Agglomération de la CIREST – BP 124, 28 rue des Tamarins – 97470 SAINT- BENOIT